

**Commission de recours pour le droit
d'accès à l'information en matière
d'environnement.**

Séance du 13 février 2008

RECOURS N° 371

En cause de :	Mme Christiane FRAIPONT Rue du Laid Male, 20 5031 GRAND-LEEZ <u>Requérante,</u>
Contre :	la Direction de la coordination de la prévention des pollutions, Cellule Bruit, de la D.G.R.N.E. Avenue Prince de Liège, 15 5000 NAMUR <u>Partie adverse</u>

Vu la requête du 21 janvier 2008 par laquelle la requérante a introduit le recours prévu à l'article D.20.6 du livre Ier du Code de l'Environnement contre l'absence de réponse de la partie adverse à sa demande de lui communiquer copie des conditions sectorielles relatives aux stands de tir ou, au cas où elles ne sont pas encore arrêtées, copie des projets actuels et le délai dans lequel ils seront adoptés;

Vu l'accusé de réception de la requête du 23 janvier 2008 ;

Vu la notification de la requête du 23 janvier 2008 ;

Considérant que la partie adverse n'a pas accusé réception de la demande, comme l'exige pourtant l'article D.14, § 2, du livre 1^{er} du Code de l'environnement, ni répondu à celle-ci ;

Considérant que, par lettre du 8 février 2008, la partie adverse a fait savoir à la Commission que la Cellule bruit travaille actuellement sur un texte qui devrait, lorsqu'il aura été approuvé par le Directeur général, être soumis pour avis aux instances concernées par l'activité, notamment les fédérations sportives de tirs, la police et l'armée ;

Considérant que, dès lors, le document sollicité est en cours d'élaboration ; qu'il n'apparaît pas que l'intérêt public qui serait éventuellement servi par la divulgation de ce document, doive l'emporter sur l'intérêt servi par le refus de divulguer ; que le recours est recevable mais non fondé,

**PAR CES MOTIFS,
LA COMMISSION DECIDE :**

Article unique : La requête est rejetée.

Ainsi délibéré et prononcé à Namur le 13 février 2008 par la Commission de recours composée de Madame Guffens, Présidente, Madame M. Fourny, Messieurs C. Delbeuck, J-M. Riguelle, B. Decock et F. Materne, membres effectifs.

La Présidente,



S. GUFFENS

La Secrétaire,



S. VANCAEYZEELE